



LA FRANCE ET LA SÉCURITÉ EN ASIE-PACIFIQUE



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

Préface du ministre

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, rendu public en avril 2013, accorde une place importante à l'Asie-Pacifique et aux intérêts de défense et de sécurité de la France comme de l'Europe dans ce vaste ensemble géopolitique.

Ce choix est justifié par la croissance accélérée des interdépendances entre les nations d'Europe et d'Asie. Sur le plan économique et technologique naturellement : alors que l'Asie comptait pour moins de 20 % du produit intérieur brut mondial en 1980, elle devrait devenir d'ici 2030 le principal foyer de création de richesses, d'innovation scientifique et technique et représenter plus du tiers du produit intérieur brut mondial.

Mais la place de l'Asie dans notre environnement tient aussi à notre exposition à des menaces communes - telles que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, le terrorisme international ou la piraterie - ainsi qu'à des risques dont les effets ne connaissent pas de frontières (les catastrophes naturelles, sanitaires ou technologiques) et parce que toute crise ou conflit dans l'un des deux continents affecterait immanquablement les intérêts de l'autre, au sens large. Malgré la distance qui sépare nos continents, notre sécurité comme notre prospérité sont désormais inséparables.

La France est une puissance de l'océan Indien et du Pacifique. Elle y dispose de territoires et de ressortissants en nombre croissant, qui nécessitent que leur soient apportées protection et sécurité. Au-delà, la France, membre permanent du Conseil de sécurité, nation fidèle à ses engagements et à ses amis et partenaires, entend contribuer, à la mesure de ses moyens, par sa présence, sa coopération et son engagement, à la sécurité régionale dans toutes ses dimensions. Elle le fera aux côtés de ses alliés et partenaires européens. Elle reste profondément attachée à contribuer à un ordre international fondé sur la paix, la justice et le droit.

L'Asie-Pacifique se caractérise notamment par l'importance de ses espaces maritimes et des voies de communication qui les traversent, de la mer Jaune jusqu'au golfe Arabo-Persique. Celles-ci sont vitales tant pour les nations européennes qu'asiatiques et constituent la principale veine jugulaire de la mondialisation. La France, puissance maritime civile et militaire de premier rang, attachée au principe de la liberté de la navigation, est dotée d'un savoir-faire acquis au fil des siècles et désireuse de partager son expertise et de contribuer à la sécurité des espaces maritimes. Dans ce domaine et plus largement en matière de défense et de sécurité, elle a noué des liens étroits avec un grand nombre de pays d'Asie-Pacifique, aux ambitions et capacités croissantes, qui apprécient l'indépendance de notre politique et notre ouverture au dialogue, les relations avec nos états-majors et forces armées, ainsi que la coopération que nous proposons en matière d'équipements de défense.

Ce document du ministère de la Défense, élaboré en étroite concertation avec le ministère des Affaires étrangères, a vocation à présenter la politique de défense et de sécurité de la France en Asie-Pacifique. Cet effort d'explication a également l'ambition de témoigner de l'engagement fort de notre pays, sur le long terme, à développer des interdépendances utiles et des actions conjointes au bénéfice de notre sécurité commune au cours des décennies à venir.

Jean-Yves Le Drian



La France et la sécurité en Asie-Pacifique

« Comme ses partenaires européens, la France n'est pas directement menacée par les conflits potentiels entre puissances asiatiques mais elle n'en est pas moins très directement concernée à de multiples titres. Membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et de la Commission d'armistice militaire du Commandement des Nations unies en Corée (UNCMAC), elle est une puissance présente dans l'océan Indien et le Pacifique. Elle est également l'alliée des États-Unis qui jouent un rôle central en matière de sécurité dans cette partie stratégique du monde. Ses entreprises et ses ressortissants sont en nombre croissant dans la région et sa prospérité est désormais inséparable de celle de l'Asie-Pacifique. »

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale
2013

L'émergence de l'Asie sur les plans économique, scientifique, technologique et désormais militaire ne laisse pas d'avoir des implications pour l'Europe et pour la France dans le domaine de la défense et de la sécurité. Dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant, d'où émerge une nouvelle multipolarité, les risques et les menaces de toute nature qui affectent l'Asie-Pacifique conduisent la France à prendre une part active à la sécurité et à la stabilité de la région. Car si la France a des intérêts propres et des engagements politiques particuliers dans cette zone, elle comprend aussi qu'il faut, dans un monde globalisé, faire face en commun aux risques et menaces transverses qui nous affectent tous. La politique internationale qu'elle conduit en Asie-Pacifique comme dans le reste du monde est fondée sur des valeurs de démocratie, de respect de l'état de droit et du droit international, ainsi que sur des objectifs de sécurité et de règlement pacifique des différends.

Bien que son territoire métropolitain soit éloigné géographiquement de l'Asie-Pacifique, la France est une puissance riveraine du Pacifique avec ses territoires en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et à Clipperton. Elle est également présente en océan Indien, au sud, avec les îles de Mayotte, de la Réunion, les îles Éparses et les terres australes et antarctiques françaises, mais aussi à l'embouchure de l'océan au nord-ouest, par sa présence militaire permanente aux Émirats arabes unis et à Djibouti. Cette présence, unique parmi les pays européens, confère à la France des responsabilités particulières en matière de défense et de sécurité en Asie-Pacifique.

Depuis le milieu des années 1990, la France s'est fortement réengagée dans cette partie du monde et a pris de nombreuses initiatives afin que l'Europe et l'Asie soient davantage interconnectées sur le plan politique et économique, notamment en prenant l'initiative, avec Singapour, de la création de l'*Asia-Europe Meeting* (ASEM) en 1996. En matière

de sécurité, la France a développé son action au niveau multilatéral, en prenant part à de multiples opérations militaires dans le cadre de l'Onu, de l'UE et de l'Otan, en participant activement à plusieurs cadres de dialogue, en particulier sur les questions maritimes, et enfin, en renforçant de façon très significative ses relations bilatérales de défense avec les principaux pays d'Asie et d'Océanie.

La politique française à cet égard se distingue par une volonté de développer une approche globale des relations de défense et de sécurité, reposant sur trois piliers : un dialogue politico-militaire, une coopération militaire et une coopération dans le domaine de l'armement. Cette approche globale contribue à structurer des partenariats de qualité entre États souverains, fondés sur la connaissance mutuelle, la confiance et des intérêts communs, et démontrant la volonté française d'un engagement politique fort, responsable et de long terme.

La France a ainsi noué depuis le milieu des années 1990 des dialogues de haut niveau et des « partenariats stratégiques »* avec le Japon (1995, élevé au niveau ministériel en 2012), la Chine (1997), l'Inde (1998), l'Indonésie (2011), l'Australie (2012), Singapour (2012) et le Viêt-nam (2013). Elle a également construit une relation stratégique de défense étroite avec la Malaisie. Ces cadres de dialogue et de coopération renforcés, présidés du côté français par de hauts responsables de la présidence de la République ou du ministère des Affaires étrangères, englobent toujours un volet relatif aux questions internationales, de défense et de sécurité. Le plus souvent, des comités spécialisés, notamment en matière de défense et de sécurité, sont chargés d'approfondir la coopération bilatérale et de rendre compte de leurs progrès à haut niveau.

* Si chaque partenariat stratégique est spécifique et peut même prendre des dénominations différentes selon les pays avec lequel il est noué, il demeure dans tous les cas un engagement politique fort, fondé sur la reconnaissance mutuelle d'un rôle clé pour chacun des deux pays partenaires sur la scène internationale et susceptible de déboucher sur la mutualisation de ressources et d'expertises ainsi que sur la détermination d'objectifs communs. Le partenariat stratégique implique la mise en place d'un cadre d'échanges approfondis et de coopérations renforcées touchant tous les domaines essentiels pour les intérêts nationaux des deux partenaires.

LA FRANCE ET L'ASIE-PACIFIQUE

120 000 ressortissants français en Asie-Pacifique

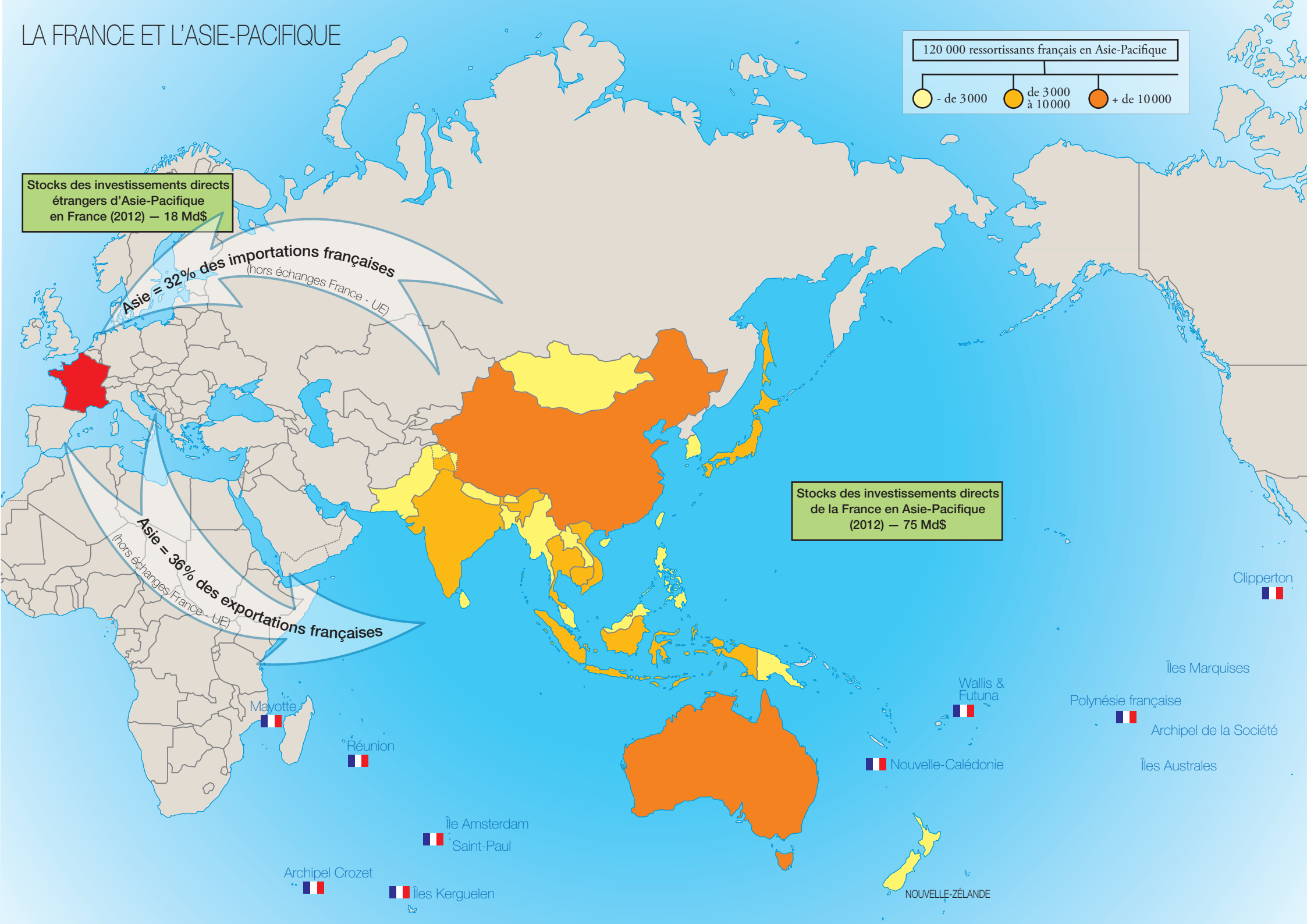


Stocks des investissements directs étrangers d'Asie-Pacifique en France (2012) — 18 Md\$

Stocks des investissements directs de la France en Asie-Pacifique (2012) — 75 Md\$

Asie = 32% des importations françaises
(hors échanges France - UE)

Asie = 36% des exportations françaises
(hors échanges France - UE)



Un contexte stratégique en transformation et marqué par des tensions interétatiques

« *L'intensité de la course aux armements en Asie est d'abord le reflet des antagonismes qui divisent ce continent. À cet égard, on ne peut complètement exclure que la combinaison de conflits persistants de souveraineté, de dépenses militaires en forte croissance et de nationalismes fasse peser un risque d'instabilité sur l'Asie, risque qui serait aggravé si la croissance économique, qui a fait de cette région un moteur de l'économie mondiale, venait à ralentir brutalement.* »

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013

Le développement économique et technologique de l'Asie s'accompagne d'un phénomène de modernisation accéléré des appareils de défense et de sécurité, mouvement qui s'explique également par la persistance de tensions interétatiques, aux racines souvent anciennes, et par le développement de risques et de menaces transversales, aggravé par la mondialisation.

Alors que l'Asie est devenue le premier partenaire commercial de l'Europe, toute crise ou conflit en Asie-Pacifique serait susceptible de porter gravement atteinte aux intérêts de l'Europe et de la France, cette dernière étant le 5^e exportateur et le 3^e investisseur mondial. Plus largement, 70 % des échanges conteneurisés de marchandises des pays européens transitent par l'océan Indien, et il est prévu que 45 % des échanges mondiaux de marchandises par conteneurs concernent les échanges Europe-Asie en 2020.

Alors que l'héritage de la guerre froide n'est pas encore soldé dans la péninsule coréenne, entre la Russie et le Japon ou dans le détroit de Formose et que les nombreux différends territoriaux en Asie méridionale et orientale suscitent des tensions susceptibles de déboucher sur des conflits ouverts, on assiste depuis les années 1990 à une augmentation considérable des dépenses de défense et à une modernisation des outils militaires qui contribuent à modifier l'équilibre des forces et à affecter la stabilité de la région.

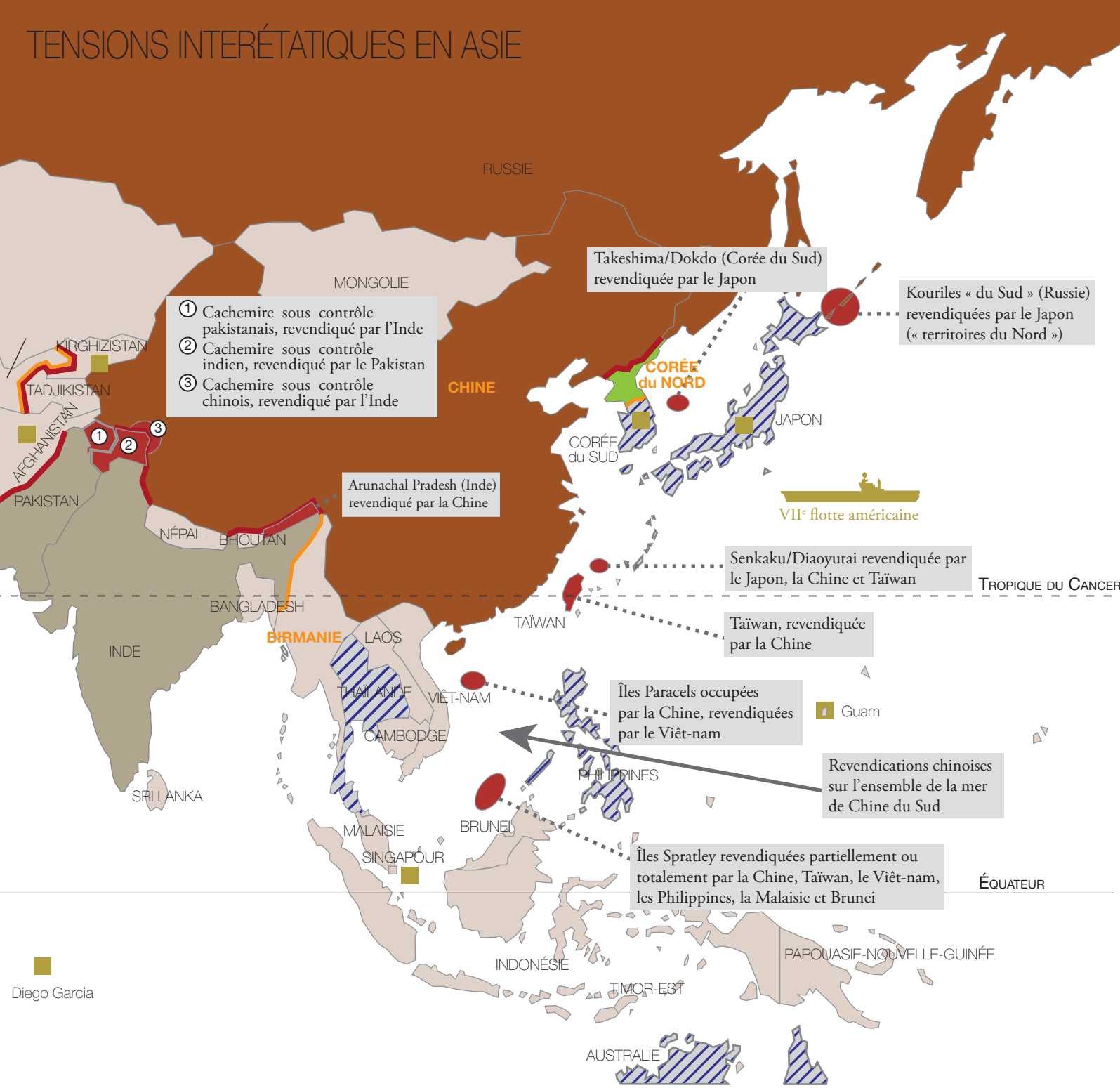
De même, dans un monde interconnecté, le développement de la prolifération en Asie, les activités de piraterie dans le nord-ouest de l'océan Indien et en Asie du Sud-Est, la compétition accrue pour l'accès aux ressources et le contrôle des voies d'approvisionnement, l'augmentation rapide de la cybermenace et des risques de catastrophe naturelle, sanitaire et technologique n'affectent pas seulement la sécurité de l'Asie mais concernent l'ensemble de la communauté internationale.

Pour maîtriser ces risques et tensions, de nouveaux outils de concertation multilatéraux ont été créés - tel l'*ASEAN Regional Forum* - qui nécessitent toutefois d'être développés afin que la région dispose de mécanismes éprouvés de prévention et de règlement pacifique de différends et d'outils d'action contre les risques et menaces communs. La rencontre annuelle des ministres de la Défense de l'ASEAN (ADMM), forum élargi à d'autres pays participant à la sécurité en Asie-Pacifique (ADMM+) et, plus largement, le projet de création d'une *ASEAN Community 2015*, qui repose sur trois piliers - économique, socio-culturel, politique et de sécurité - contribuent à la création d'une architecture de sécurité régionale, que la France soutient et à laquelle elle souhaite être associée.

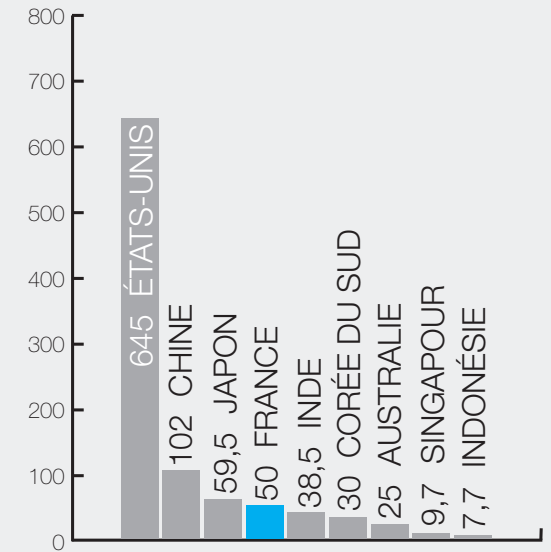
C'est dans ce contexte stratégique fluide et incertain que la France entend contribuer à la sécurité régionale, en tant que puissance aux responsabilités globales, présente dans la zone, fidèle à ses engagements, attachée au respect du droit international et à la liberté de navigation, soucieuse de défendre ses intérêts.

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* publié en avril 2013 souligne que la mondialisation favorise le développement des menaces transverses ainsi que les interdépendances entre nations, et rappelle en conséquence que la France a intérêt à poursuivre son engagement résolu en faveur de la sécurité de la région Asie-Pacifique, qui participe à sa propre sécurité. Cet engagement se poursuivra, notamment, en matière de lutte contre le terrorisme, contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, contre la menace cybernétique et également en faveur de la sécurité des voies de communication maritime.

TENSIONS INTERÉTATIQUES EN ASIE



Les budgets de défense en Asie - 2012
(en milliards de dollars US courants)



Source : Military Balance IISS 2013

- États dotés de l'arme nucléaire
- États non signataires du Traité de non-prolifération disposant d'armes nucléaires
- Pays ayant déclaré unilatéralement son intention de se retirer du Traité de non-prolifération et ayant des activités proliférantes
- Zones contestées
- Frontières en cours de négociation ou non reconnues
- Frontières fermées
- Présence militaire des États-Unis
- Principaux alliés des États-Unis dans la région
- XYZ États sous sanction Onu et/ou UE

Source : Onu, MAE, M. Foucher, *La bataille des cartes* 2011, T. Sanjuan, *Atlas de la Chine*

Les intérêts de défense et de sécurité de la France

« L'Asie joue un rôle déterminant dans la mondialisation. Elle constitue aujourd'hui le principal foyer de croissance du monde, mais aussi l'une des régions où les risques de tensions et de conflits sont les plus élevés.

Pour la France et pour l'Europe, la sécurité de l'océan Indien, voie d'accès maritime vers l'Asie, est de ce point de vue une priorité. Zone de transit pour le commerce international, l'océan Indien se situe au cœur d'enjeux stratégiques mondiaux, comme en témoigne la présence permanente des marines américaines, asiatiques et européennes. Le fait que la première opération navale d'ampleur de l'Union européenne soit l'opération Atalante contre la piraterie, illustre bien la priorité que revêt cet océan non seulement pour la France mais pour toute l'Europe. »

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013

La France est présente sur tous les océans du globe, du fait de ses départements et collectivités d'outre-mer - qui s'intègrent de façon croissante dans leur environnement régional - et grâce à une marine océanique qui se classe aux premiers rangs mondiaux. La protection de ses territoires et de leurs populations (500 000 dans le Pacifique et plus d'un million dans l'océan Indien) constitue pour la Nation française une obligation première. Celle-ci a également le devoir d'assurer la protection de ses ressortissants établis dans les pays d'Asie-Pacifique, dont le nombre a augmenté de 220 % au cours des vingt dernières années, pour dépasser 120 000 en 2012, soit presque autant que la population française résidant en Afrique subsaharienne.

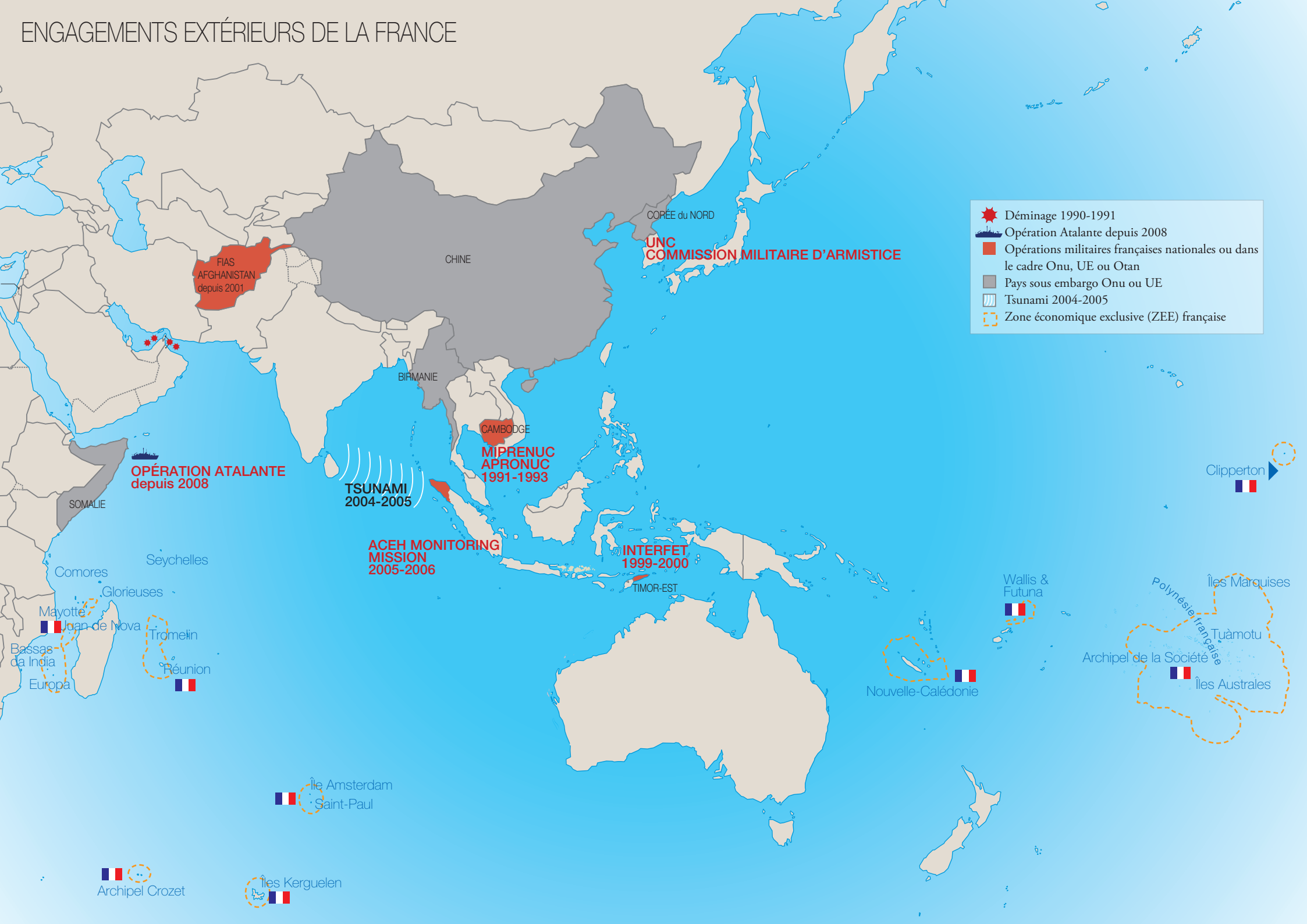
Alors que la France dispose de la deuxième zone économique exclusive au monde (11 millions de km²) après celle des États-Unis, pour l'essentiel dans le Pacifique (62 %) et dans l'océan Indien (24 %), elle est responsable de la protection de cet environnement fragile et des immenses ressources halieutiques, minérales et énergétiques qu'il recèle. La France assure cette mission de protection de sa population et de ses territoires grâce aux forces de défense et de sécurité présentes dans la zone et comme l'illustrent les nombreuses missions de secours maritime ou humanitaire conduites lors des catastrophes naturelles (tsunamis et cyclones notamment) qui affectent régulièrement la région. Ainsi, en décembre 2012, après que le cyclone *Evan* a frappé durement Wallis-et-Futuna, les îles Samoa et Fidji, la France a contribué aux opérations de secours d'urgence avec ses moyens aériens militaires stationnés dans la région. Plus récemment, la France a apporté une assistance significative aux autorités philippines après le passage du cyclone *Haiyan* en novembre 2013.

La politique extérieure et de sécurité de la France dépasse le simple cadre de la défense de ses intérêts nationaux et, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, elle assume des responsabilités globales en matière de sécurité internationale. Elle dispose pour cela de capacités d'appréciation et d'action globales dont

peu d'États disposent aujourd'hui. Puissance spatiale, océanique, aérienne et dotée de moyens de projection de forces significatives, grâce notamment à un réseau mondial de plates-formes aériennes et navales de déploiement, la France est en mesure de contribuer, aux côtés de ses alliés et partenaires, à la sécurité internationale au sens large. En effet, il s'agit aujourd'hui de pouvoir apprécier l'évolution des risques et des menaces, grâce à une évaluation précise de l'environnement hydro-océanographique et météorologique, des capacités autonomes de renseignement aux premiers rangs dans le monde, pour lutter contre la prolifération, le terrorisme international, la piraterie ou le brigandage, la criminalité organisée, les trafics illicites de tout type (drogue, armes...).

Dans ces domaines, la France s'est pleinement impliquée en agissant de façon active et responsable, sous l'autorité de l'Onu (ex. : au Cambodge en 1993-1994), avec ses partenaires européens (ex. : opération *Atalante* de lutte contre la piraterie dans l'océan Indien), ses alliés de l'Otan (en Afghanistan depuis 2001) et à titre national (ex. : tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien).

ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS DE LA FRANCE



- Démunage 1990-1991
- Opération Atalante depuis 2008
- Opérations militaires françaises nationales ou dans le cadre Onu, UE ou Otan
- Pays sous embargo Onu ou UE
- Tsunami 2004-2005
- Zone économique exclusive (ZEE) française

FIAS
AFGHANISTAN
depuis 2001

CORÉE du NORD
UNC
COMMISSION MILITAIRE D'ARMISTICE

BIRMANIE
MIPRENUC
APRONUC
1991-1993

TSUNAMI
2004-2005
ACEH MONITORING
MISSION
2005-2006

INTERFET
1999-2000
TIMOR-EST

OPÉRATION ATALANTE
depuis 2008

Mayotte
Réunion
Archipel Crozet

Wallis & Futuna
Îles Marquises
Tuamotu
Îles Australes
Archipel de la Société

Île Amsterdam
Saint-Paul
Îles Kerguelen

Nouvelle-Calédonie

Clipperton

Les engagements internationaux de la France en Asie-Pacifique

« *Le renforcement de la présence militaire américaine dans la région peut contribuer à la maîtrise des tensions en Asie et faciliter la mise en place d'instruments de stabilité visant à assurer une gestion pacifique des différends. Mais l'engagement américain ne décharge pas la France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et signataire du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, de ses responsabilités. La France s'associe au rôle de l'Union européenne au sein du Forum régional de l'ASEAN (ARF) et souhaite approfondir son action auprès des organisations régionales de sécurité. Elle entretient des relations de confiance avec tous les pays de la région, et notamment avec la Corée du Sud et le Japon. Elle soutient la candidature au Conseil de sécurité du Japon. Pour notre pays, la stabilité de la zone asiatique et la liberté de navigation sont des priorités diplomatiques et économiques. Aux côtés de ses alliés, la France apporterait, en cas de crise ouverte, une contribution politique et militaire d'un niveau adapté.* »

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013

La France reste liée à l'Asie-Pacifique aux termes de plusieurs traités et engagements politiques et de sécurité :

- le traité de paix avec le Japon, dit « traité de San Francisco », signé le 8 septembre 1951 ;
- la convention d'armistice en Corée, signée le 27 juillet 1953 ; la France reste membre du Commandement des Nations unies et participe à la Commission militaire d'armistice (UNCMAC) ;
- le traité de sécurité collective en Asie du Sud-Est, dit « traité de Manille », signé le 8 septembre 1954, toujours en vigueur même si son organisation militaire, l'OTASE, a été dissoute en 1977 ;
- le traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, dit « traité de Bali », du 24 février 1976, auquel la France a adhéré en janvier 2007.

La France respecte les embargos et autres mesures restrictives décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil européen, qui s'appliquent en Asie-Pacifique à la Birmanie, à la Chine, à la Corée du Nord, ainsi qu'aux entités et individus liés aux talibans et à Al Qaïda.

La France est un membre particulièrement actif au sein de différents instruments et régimes de non-prolifération (TNP, CIAC, CIAB, MTCR, NSG, Groupe Australie, Arrangement de Wassenaar, *Proliferation Security Initiative*) aux côtés notamment de plusieurs pays d'Asie avec lesquels elle collabore étroitement.

La France est partie à l'accord FRANZ, signé le 22 décembre 1992 avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, afin de coordonner l'aide civile et militaire apportée aux États insulaires du Pacifique victimes de catastrophes naturelles. Elle fait également partie du QUAD

(*Quadrilateral Defence Coordination Group*) - avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande - dont l'objectif est de coordonner l'effort de sécurité dans le Pacifique, notamment dans le domaine maritime, en accompagnant les États insulaires vers une gestion saine et durable de leurs ressources naturelles, entre autres halieutiques.

Au titre de ses responsabilités internationales en matière de sécurité, la France a été engagée dans un nombre élevé d'interventions militaires et d'opérations de maintien de la paix en Asie-Pacifique au cours des vingt dernières années, que ce soit :

- au Cambodge (Conférences de Paris en 1991 et participation à la MIPRENUC puis à l'APRONUC) ;
- dans le golfe Arabo-Persique en 1990-1991, en soutien à la protection des pétroliers et à la lutte contre les mines dérivantes ;
- au Timor oriental, dans le cadre de l'INTERFET en 1999-2000 ;
- en apportant un secours important aux pays victimes du tsunami en décembre 2004, notamment grâce à des moyens navals et aéroterrestres déployés sur zone ;
- en Indonésie dans le cadre de la mission de surveillance à Aceh, en 2005, associant des pays de l'Union européenne et de l'ASEAN ;
- en Afghanistan depuis 2001, dans le cadre de l'opération de stabilisation dirigée par l'Otan et en contribuant à la lutte contre le terrorisme ;
- dans le golfe d'Aden et l'océan Indien, en lançant l'initiative au niveau européen de lutte contre la piraterie, dans le cadre de l'opération *Atalante* lancée en 2008.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX



Une présence militaire française significative

« Dans un contexte de tension sur l'accès aux ressources, la France doit être en mesure de marquer sa souveraineté et de défendre ses intérêts dans les outre-mer. Cela signifie qu'elle doit pouvoir surveiller, contrôler et éventuellement agir militairement face à une menace portant atteinte à l'intégrité de son territoire. Cette menace, plus probable sous une forme non-étatique, impose une présence visible et dissuasive de forces militaires. Dans le cas, moins probable, où la menace serait étatique, la France devrait pouvoir mettre en œuvre rapidement des moyens d'intervention adaptés. Cela suppose la préservation sur place de points d'entrée (ports et aéroports) ainsi que la présence de certaines capacités. »

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013

La présence militaire de la France en Asie-Pacifique, qu'elle soit permanente ou occasionnelle, est adaptée aux besoins de défense et de sécurité. Avec plus de 2 500 militaires et civils de la défense présents dans le Pacifique, les Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) et celles en Polynésie française (FAPF) veillent à la protection et à la sécurité des territoires français, au contrôle des zones économiques exclusives et à l'action de l'État en mer. Grâce notamment à 2 frégates de surveillance, 3 patrouilleurs, 4 avions de surveillance maritime, 4 avions de transport tactique et une demi-douzaine d'hélicoptères, elles participent aux opérations de secours aux populations, à la lutte contre les trafics, à la protection de l'environnement et aux activités de coopération régionale dans le domaine maritime.

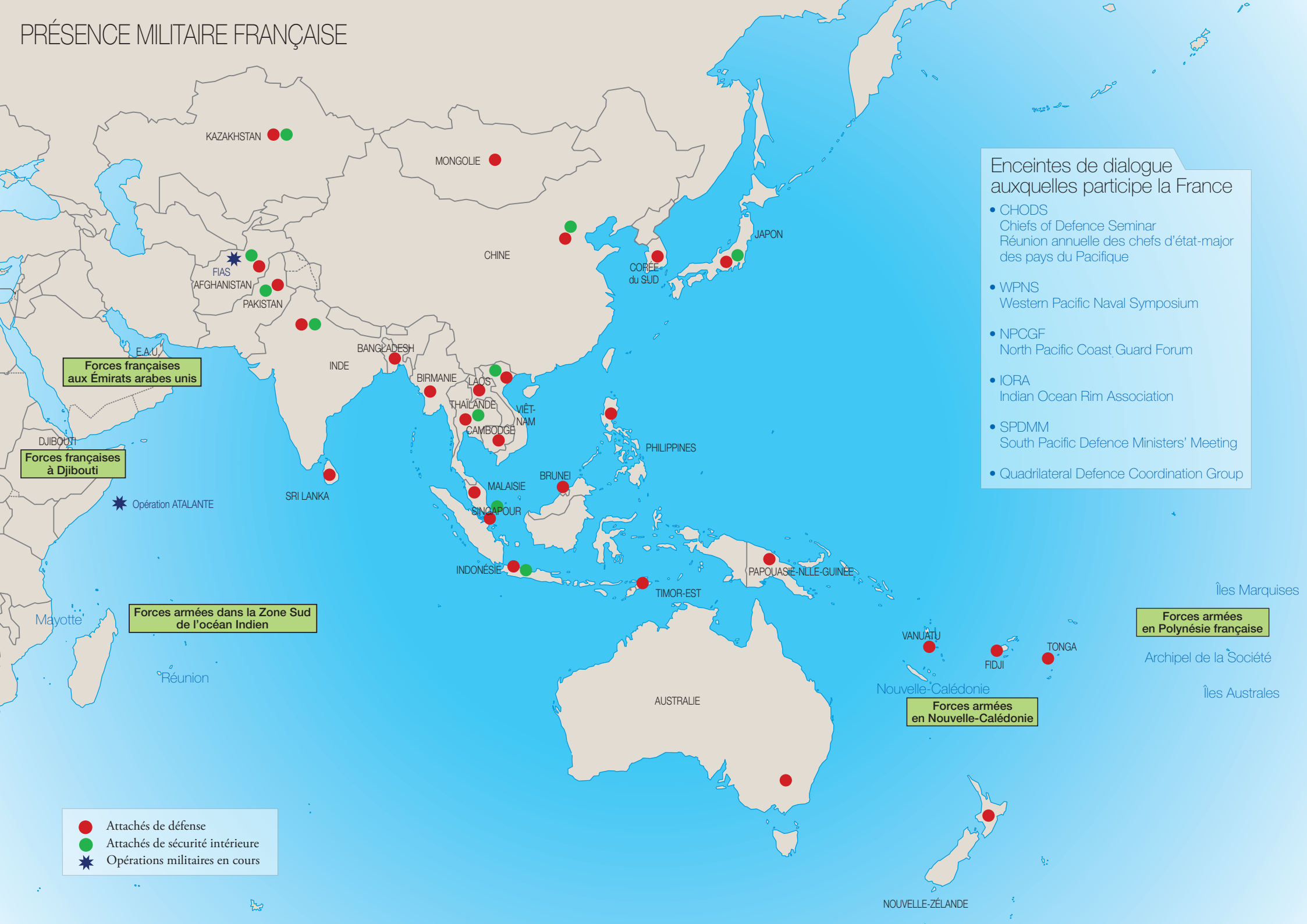
Il en est de même pour les forces permanentes stationnées en océan Indien, incluant le golfe Arabo-Persique, la mer d'Arabie et le golfe d'Aden, où la France déploie environ 700 militaires, dont la demi-brigade de Légion étrangère, et met en œuvre depuis les Émirats arabes unis jusqu'à 6 avions de combat *Rafale*. À cela s'ajoutent 1 900 militaires - dont 1 400 permanents - à Djibouti, où opèrent en permanence de l'ordre de 7 avions de combat *Mirage-2000*, 8 hélicoptères, 1 avion de transport et 2 bâtiments de soutien. Il convient également de prendre en compte une moyenne de 700 marins servant en permanence dans l'océan Indien à bord des bâtiments de combat de la marine nationale, qu'il s'agisse des frégates engagées dans le cadre de la lutte contre la piraterie (opération *Atalante*) ou de la lutte contre le terrorisme (opération *Enduring Freedom*) ou encore des déploiements occasionnels du groupe aéronaval composé autour du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, d'un groupe amphibie conduit par un bâtiment de projection et de commandement ou encore d'un groupe de guerre des mines.

La France entretient un réseau dense de 18 attachés de défense, accrédités dans la quasi-totalité des pays d'Asie. Avec le concours de coopérants militaires permanents, ils développent la coopération bilatérale dans tous les domaines relatifs à la défense. Ce dispositif est complété par le réseau d'une trentaine d'attachés de sécurité intérieure, présents dans 21 pays d'Asie. Avec le soutien de coopérants gendarmes, d'experts de police et de sécurité civile, ils sont notamment chargés de la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et les trafics de tout type.

Puissance maritime de premier plan, la France participe en particulier à diverses enceintes de coopération régionale spécialisées sur les questions maritimes, tant dans l'océan Indien - *Indian Ocean Naval Symposium*, *Indian Ocean Rim Association* - que dans le Pacifique : *Central and South Pacific Coast Guard Forum*, *Western Pacific Naval Symposium*.

Sur le plan politico-militaire, elle participe à la réunion de ministres de la Défense du Pacifique Sud (*South Pacific Defence Ministers Meeting*), au séminaire des chefs d'état-major des armées du Pacifique (*USPACOM Chiefs of Defence Seminar*) et à celui de sa déclinaison méridionale (*South Pacific CHODS Seminar*), ainsi qu'à la réunion annuelle des chefs du renseignement militaire d'Asie-Pacifique (APICC). Dans ces différents formats, la France soutient le développement des mécanismes de coopération et de règlement pacifique des différends ainsi que la mise en œuvre de mesures de confiance. À l'occasion du *Shangri-La Dialogue* en juin 2013, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a annoncé que la France envisageait une adhésion à l'accord ReCAAP de lutte contre la piraterie maritime, et de participer à ses activités en matière de sécurité maritime en Asie du Sud-Est.

PRÉSENCE MILITAIRE FRANÇAISE



- ### Enceintes de dialogue auxquelles participe la France
- CHODS
Chiefs of Defence Seminar
Réunion annuelle des chefs d'état-major des pays du Pacifique
 - WPNS
Western Pacific Naval Symposium
 - NPOGF
North Pacific Coast Guard Forum
 - IORA
Indian Ocean Rim Association
 - SPDMM
South Pacific Defence Ministers' Meeting
 - Quadrilateral Defence Coordination Group

Forces françaises aux Émirats arabes unis

Forces françaises à Djibouti

Forces armées dans la Zone Sud de l'océan Indien

Forces armées en Polynésie française

Forces armées en Nouvelle-Calédonie

- Attachés de défense
- Attachés de sécurité intérieure
- ★ Opérations militaires en cours

Îles Marquises
Archipel de la Société
Îles Australes

Nouvelle-Calédonie

NOUVELLE-ZÉLANDE

Mayotte

Réunion

Opération ATALANTE

KAZAKHSTAN

MONGOLIE

CHINE

JAPON

CORÉE du SUD

FIAS

AFGHANISTAN

PAKISTAN

INDE

BANGLADESH

BIRMANIE

LAOS

THAÏLANDE

VIÊT-NAM

CAMBODGE

PHILIPPINES

MALAISIE

SINGAPOUR

BRUNEI

INDONÉSIE

TIMOR-EST

PAPOUASIE-NLLE-GUINÉE

AUSTRALIE

VANUATU

FIDJI

TONGA

Îles Australes

La France, un partenaire de coopération de défense dynamique et fiable

« *Puissance riveraine de l'océan Indien, la France y joue un rôle particulier, renforcé par le développement d'une relation privilégiée avec l'Inde. Un partenariat stratégique noué en 1998 permet une coopération dans des domaines qui touchent à des intérêts majeurs des deux pays. La France soutient une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies qui ferait place à de nouveaux membres permanents, dont l'Inde [...]*

« *Dans le Pacifique, la France assume pleinement ses responsabilités de puissance politique et maritime présente dans la région. Elle a conclu un accord de partenariat stratégique avec l'Australie en 2012. Celui-ci marque la convergence croissante des intérêts des deux pays sur un grand nombre de sujets internationaux et régionaux, relatifs au Pacifique et à l'océan Indien. Il confirme également l'intérêt renouvelé des pays de la zone pour la présence française qui apparaît comme un facteur de stabilité, susceptible en outre d'apporter une aide immédiate, notamment en cas de catastrophe naturelle, grâce aux moyens de l'État prépositionnés dans les outre-mer.* »

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013

La France a établi des relations de partenariat solides avec tous les pays d'importance majeure dans la région, concrétisées par des accords de coopération de défense qui reposent en général sur trois piliers : un dialogue politico-militaire, une coopération militaire et une coopération en matière d'armement. Cette coopération, dont l'intensité est variable selon les pays, a ainsi été engagée avec l'Afghanistan, l'Australie, le Cambodge, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viêt-nam. Cette coopération pourrait être prochainement étendue à la Mongolie.

Dans tous ces domaines, La France a construit avec l'Inde, la Malaisie et Singapour une relation particulièrement étroite et ambitieuse. Avec l'Inde, la France a développé un partenariat stratégique de premier plan, fondé sur des valeurs et des intérêts communs, organisé autour d'un dialogue à très haut niveau, d'une coopération militaire particulièrement dense - exercices annuels dans le domaine naval (*Varuna*), aérien (*Garuda*) et terrestre (*Shakti*) - et d'une coopération d'armement exceptionnelle.

Depuis de nombreuses années, la France a noué un partenariat étroit et de confiance avec Singapour, qu'elle entend renforcer et inscrire dans la durée, comme l'illustrent notamment le renforcement continu de la coopération bilatérale en matière de R&T de défense ou encore l'entraînement des forces aériennes de Singapour en France. Plus récemment, la Malaisie est devenue un partenaire de premier plan, à travers un dialogue politique étroit et une coopération de défense exemplaire, qu'illustre notamment l'assistance de la France à la constitution de la force sous-marine de Malaisie.

Dans le Pacifique Sud, la France a établi des relations très étroites avec l'Australie, fondées sur une convergence croissante des intérêts de nos deux pays sur un grand nombre de sujets internationaux et régionaux, relatifs au Pacifique et à l'océan Indien. La France organise tous les deux ans l'exercice interarmées *Croix du Sud*, avec ses partenaires d'Australie, du Canada, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Tonga, du Vanuatu, du Royaume-Uni et du Japon. Cet exercice vise en particulier au renforcement de l'interopérabilité entre armées comme des

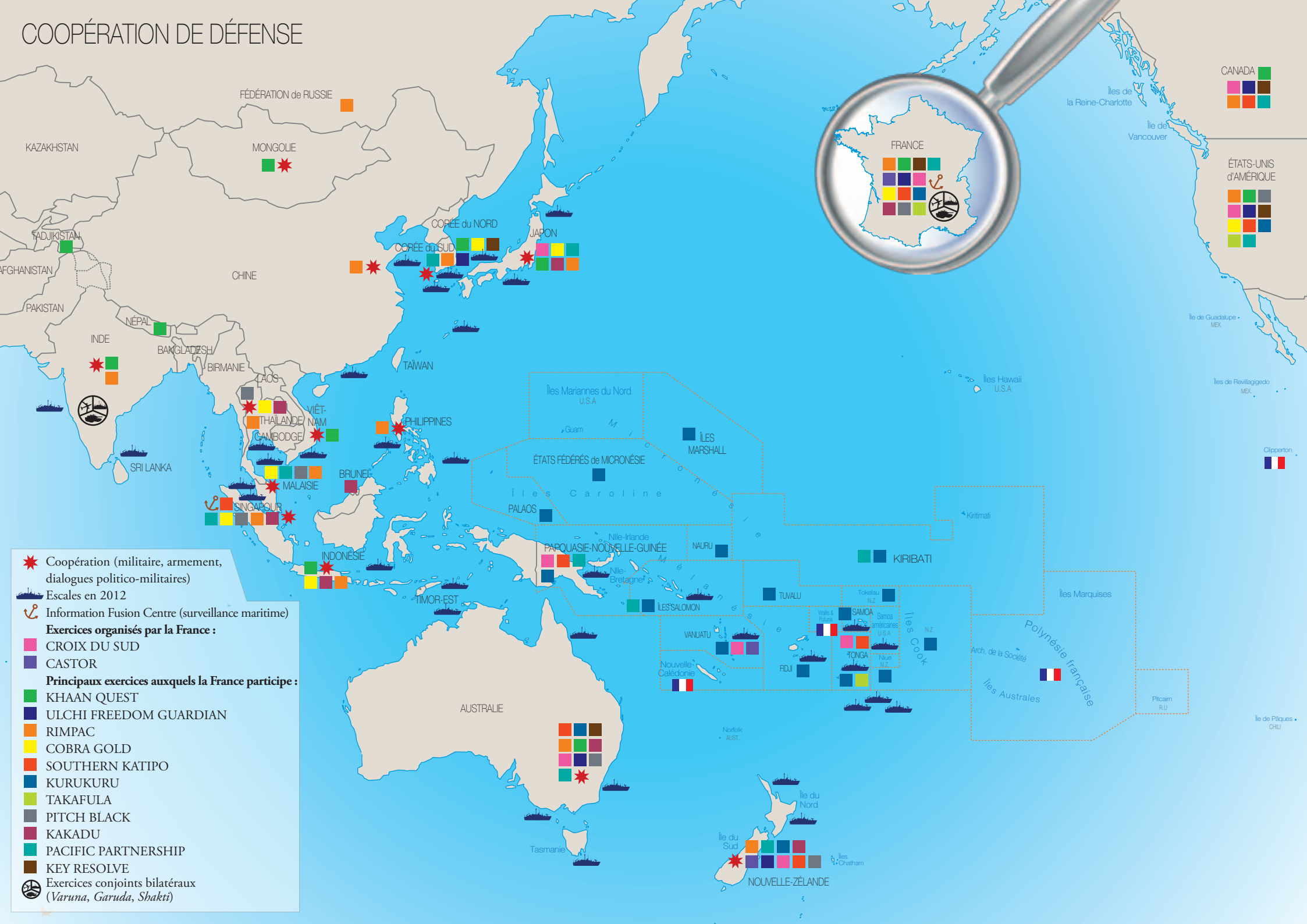
capacités d'aide humanitaire et d'évacuation de ressortissants. Il est envisagé une participation élargie, dès 2014, à cinq nouveaux pays d'Asie-Pacifique.

La coopération de défense, pour son volet structurel, est axée avec les pays partenaires sur le partage de compétences dans le domaine de l'expertise, du conseil et de la formation pour aider ces partenaires à structurer leur outil de défense. Conçue et mise en œuvre par le ministère des Affaires étrangères, en concertation avec le ministère de la Défense, cette coopération a pour caractéristique de s'inscrire dans la durée et n'a pas vocation à intervenir dans les moments de crise, mais à se situer dans le domaine de la prévention ou dans celui de la sortie de crise. La formation et le conseil consistent principalement en l'accueil dans les institutions militaires françaises d'officiers (une centaine de stagiaires des pays d'Asie ont été formés en France en 2013), la conduite de missions d'experts au profit des forces armées et le soutien à des centres de formation aux opérations de maintien de la paix.

Au-delà des escales assurées par nos frégates de surveillance stationnées à Nouméa et à Tahiti, ainsi que par le déploiement occasionnel d'un groupe aéronaval ou amphibie en provenance de métropole ou du Golfe (groupe Jeanne d'Arc, missions spécifiques), cette coopération s'exprime également à travers une contribution aux principaux exercices (*RIMPAC*, *Pacific Partnership*, *Cobra Gold*, *Ulchi Freedom Guardian*, *Southern Katipo*, *Kurukuru*, *Takafula*...) et programmes régionaux relevant de la sécurité des espaces maritimes, de l'aide humanitaire, du soutien aux populations victimes de catastrophes naturelles, voire de l'évacuation de ressortissants, organisés par nos alliés ou partenaires. En 2013, les bâtiments de la marine nationale ont effectué une cinquantaine d'escales dans les pays d'Asie-Pacifique.

Enfin, s'agissant des cadres de dialogue multilatéraux sur les questions de défense et de sécurité, la France participe indirectement, au travers de l'Union européenne, à l'*ASEAN Regional Forum*, dont les activités en matière de défense et de sécurité ont débuté en juillet 1994. Elle participe également de façon régulière et à haut niveau au *Shangri-La Dialogue*, forum qui réunit chaque année depuis 2002 les hauts responsables des pays d'Asie-Pacifique chargés des questions de défense et de sécurité.

COOPÉRATION DE DÉFENSE



-  Coopération (militaire, armement, dialogues politico-militaires)
-  Escales en 2012
-  Information Fusion Centre (surveillance maritime)
- Exercices organisés par la France :**
 -  CROIX DU SUD
 -  CASTOR
- Principaux exercices auxquels la France participe :**
 -  KHAAN QUEST
 -  ULCHI FREEDOM GUARDIAN
 -  RIMPAC
 -  COBRA GOLD
 -  SOUTHERN KATIPO
 -  KURUKURU
 -  TAKAFULA
 -  PITCH BLACK
 -  KAKADU
 -  PACIFIC PARTNERSHIP
 -  KEY RESOLVE
-  Exercices conjoints bilatéraux (*Varuna, Garuda, Shakti*)

CANADA

ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE

FRANCE




Clipperton

Île de Pâques • CHU

Un partenaire innovant, sûr et responsable en matière de coopération d'armement

« La France participe par sa coopération de défense à la sécurité de plusieurs pays de la région, notamment l'Indonésie, la Malaisie, le Viêt-nam et Singapour. Elle consolide son engagement politique à travers une présence active, le développement de partenariats stratégiques et l'intensification de ses réseaux de coopération. Avec Singapour, qui est notre premier partenaire commercial en Asie du Sud-Est et notre troisième en Asie (après la Chine et le Japon), elle conduit un dialogue politique régulier et une coopération de défense et de sécurité très étroite. »

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013

Cinquième puissance économique mondiale, la France dispose d'un outil militaire complet et indépendant, comme l'illustrent ses capacités de conception et de fabrication autonomes des outils de sa dissuasion nucléaire, de satellites, d'avions de combat, de sous-marins, de navires, de chars et véhicules de combat, de missiles de toute catégorie et de l'ensemble des équipements contribuant au C4ISR. Cette capacité, unique en Europe, s'appuie sur un outil industriel solide et innovant, sur un budget de défense important et sur des dépenses intérieures de R&D civiles et militaires qui classent la France au sixième rang mondial et au deuxième en Europe.

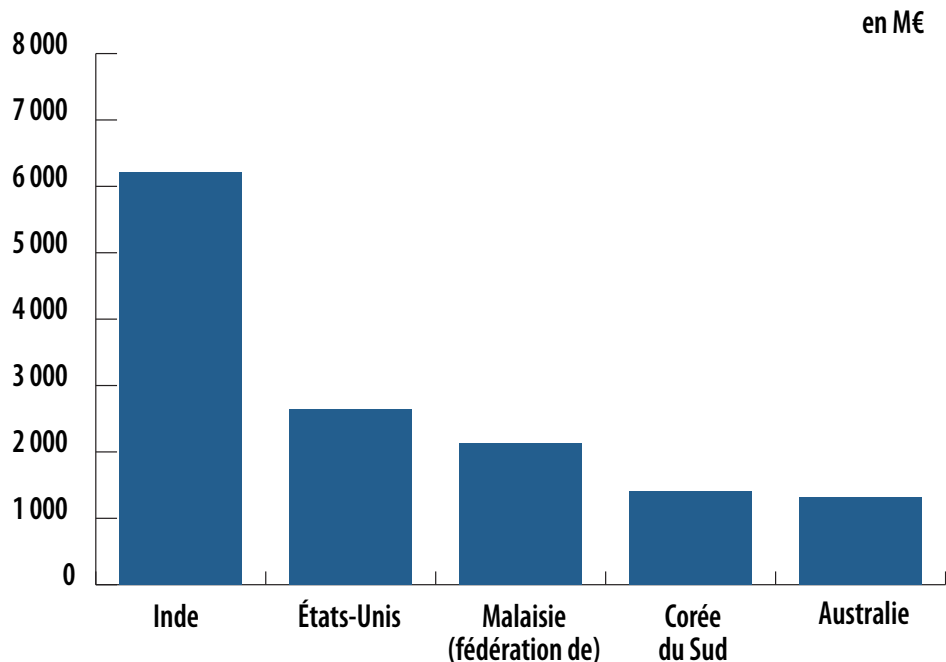
Quatrième exportateur mondial d'armement, la France contribue au renforcement des capacités d'autodéfense des pays d'Asie, qui représentent une part croissante des ventes d'équipements de défense français (28 % sur la période 2008-2012, contre 12 % sur la période 1998-2002). L'Inde, la Malaisie et Singapour (2^e partenaire de la France en matière de R&T de défense) constituent ses principaux partenaires de coopération dans ce domaine ; elle entretient également des relations en la matière avec la plupart des pays d'Asie-Pacifique.

La politique générale de la France en matière de coopération d'armement se caractérise par son expérience et son ouverture en matière de coopération industrielle, de transferts de technologies et de savoir-faire ainsi que par l'accompagnement qu'elle fournit, dans la durée, en matière de formation et de soutien logistique.

La politique d'exportation d'équipements de défense de la France et la mise en œuvre de coopérations industrielles et techniques constituent un instrument remarquable au service des partenariats stratégiques et des relations globales que la France s'attache à développer. En raison de la nature particulière de ces équipements, la vente d'armement français à un État étranger n'est jamais une décision purement technique ou

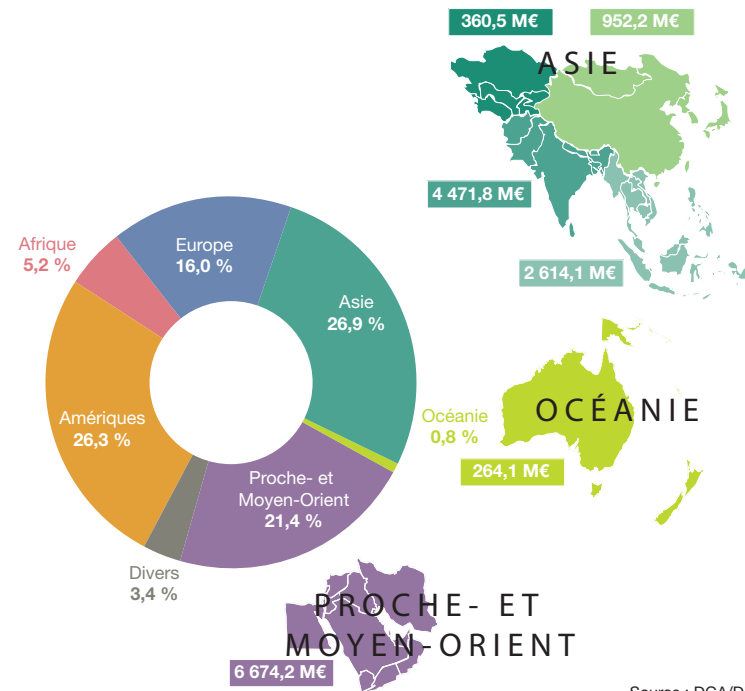
commerciale ; elle obéit à des considérations d'ordre politique et stratégique et vient couronner une relation de confiance entre partenaires. La politique d'exportation de la France est également fondée sur des principes de transparence, de protection des droits humains, de stabilité internationale et d'éthique.

Principaux partenaires de la France en Asie-Pacifique en matière d'armement (2003-2012)



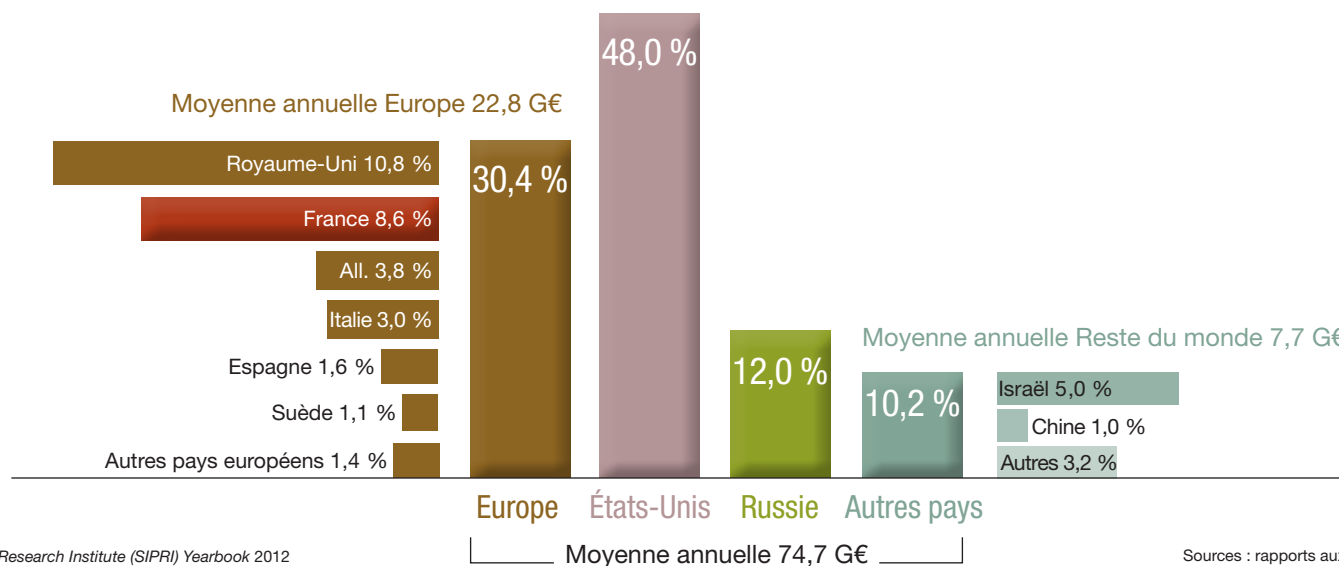
Source : DGA/DI

Répartition géographique des prises de commandes françaises 2008-2012



Source : DGA/DI

Principaux exportateurs 2006-2011 - Estimation des parts de marché (moyenne annuelle des prises de commandes)



Comité éditorial

Délégation aux affaires stratégiques

Philippe Errera (directeur), Nicolas Regaud (adjoint au directeur), Nadège Rolland (chargée de mission Asie du Nord)

DICoD

Franck Leclerc (chef de projet)

Capitaine de frégate Jérôme Baroë (chef du bureau des éditions), Jean-Charles Mougeot (directeur artistique),
Isabelle Arnold (secrétaire de rédaction), Thierry Lepsch (chef de fabrication)

Conception graphique : Christine Pirot

Couverture : Jean-Charles Mougeot

www.defense.gouv.fr

**LA FRANCE ET
LA SÉCURITÉ EN ASIE-PACIFIQUE**